

Lundi 18 janvier 2021

**Le droit de l'insolvabilité au secours des entreprises en difficultés
suite à la pandémie de Covid-19**

Par Maître Adrien FINK, Avocat au Barreau de Bruxelles, Deloitte Legal, Maître de conférences HEC Liège

Présentation :

En parallèle à la crise sanitaire, la crise économique frappe de plein fouet nos entreprises.

Afin de surmonter cette crise, le droit de l'insolvabilité peut être un allié des entreprises en difficulté s'il est utilisé à bon escient.

Cette conférence aura donc pour but d'exposer les différents mécanismes du droit de l'insolvabilité destinés à venir en aide à ces entreprises et à prévenir une potentielle cessation de paiement.

L'exposé sera divisé en deux parties, qui seront abordées tant du point de vue de l'entreprise en difficulté que de ses créanciers:

(1) Mesures préventives: pré-insolvency, médiateur d'entreprise, mandataire de justice, accord amiable, transposition de la directive européenne du 20 juin 2019, jurisprudence récente et inédite).

(2) La procédure de réorganisation judiciaire (accord collectif, transfert d'entreprise, proposition de loi visant à alléger les formalités de la PRJ).